



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT PLEIN AIR INTERCULTUREL

L'Association récréative Milton-Parc (ARMP) applique un remboursement conformément à la **loi en vigueur au Québec**. Cette dernière est applicable à tous les organismes ou commerces offrant des services.

Cours et activités hebdomadaires

Veillez-vous référer à la politique concernant les activités en session.

Activités ponctuelles d'une journée ou moins

Aucun remboursement ne sera accordé si vous ne participez pas à l'activité. Si vous avisez l'ARMP par écrit au moins 72 heures avant le début de l'activité, un crédit vous sera accordé. Le crédit est valable pour 1 an, est non-transférable, et est applicable à l'ensemble des activités et services de l'ARMP.

Activités ponctuelles incluant une nuitée

Veillez nous aviser plus de 7 jours à l'avance par écrit et le montant total moins un frais administratif de 10% vous sera remboursé par chèque. Si vous avisez l'ARMP par écrit entre 24 heures et 7 jours avant le début de l'activité, un crédit de 50% du montant total vous sera accordé. Le crédit est valable 1 an, applicable à toutes activités et services de l'ARMP, et est non-transférable. Si vous nous avisez d'une annulation moins de 24 heures avant le début de l'activité, aucun remboursement ni crédit ne sera accordé. Veuillez noter que parfois, pour des activités plus complexes, il sera nécessaire d'aviser l'ARMP encore plus en avance en cas d'annulation ; dans un tel cas l'ARMP vous fournira les détails lors de votre inscription.

Les remboursements effectués par chèques seront préparés dans un délai de 15 jours ouvrables.

Pour présenter une demande de remboursement, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse pleinair@miltonpark.org.

REFUND POLICY

INTERCULTURAL OUTDOOR RECREATION

The Association récréative Milton-Parc (ARMP) is committed to ensuring that all refunds are processed according to the law that applies in Quebec. The *Consumer Protection Act* must be followed by businesses and companies alike.

Weekly courses and activities

Please refer to the Sports & Leisure Activities Policy.

One-time activities (less than one (1) day)

No monetary refund will be issued if you do not participate in the activity. If you provide notice of cancellation in writing at least 72 hours before the start of the activity, ARMP can provide full credit for the activity. Credit is valid for 1 year, can be used for any of ARMP's activities and is not transferable.

Overnight outings

Full payment is required at least 7 days in advance of the activity. Monetary refunds minus a 10% administration fee will be issued if you give written notice of cancellation more than 7 days before the start of the activity. If you give written notice of cancellation from 24 hours to 7 days before the start of the activity, a credit of 50% will be provided upon request. If you notify ARMP less than 24 hours before the start of the activity, no credit nor reimbursement will be issued. Please note that certain more comprehensive outings may require more advance notice – in this case, ARMP will provide the details when you register.

Refunds issued by check will be ready within 15 business days.

To ask for a refund, please send us an email at pleinair@miltonpark.org.